

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 73 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 9 Absent(s) excusé(s) : 12 Absent(s) : 17</i>
--	---	---

Date de convocation : 27 janvier 2026

Vote(s) pour : 82
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 février 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2026-02-02-CM-2 :

Lieu de réunion de l'organe délibérant.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-11,
CONSIDERANT que l'organe délibérant se réunit au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des Communes membres,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 15 juillet 2020 décidant de fixer le lieu de réunion de l'organe délibérant au siège de l'EPCI ou, le cas échéant, dans les lieux de réunions suivants :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA) - 5 Boulevard de la Défense - 57070 Metz,
- CESCO - 4, rue Marconi - 57070 Metz,
- Centre Metz Congrès Robert Schuman - Parvis de l'amphithéâtre - 100 rue aux Arènes 57 000 Metz,
- Hôtel de Région - 1 place Gabriel Hocquard 57000 Metz,
- Salle Europa - 73, rue de Pont-à-Mousson 57950 Montigny-lès-Metz.


VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 complétant la liste des lieux de réunions en y intégrant l'amphithéâtre de l'ENSAM - 4 Rue Augustin Fresnel 57070 Metz,
CONSIDERANT l'intérêt de diversifier les options et d'élargir ainsi les possibilités de lieux de réunion afin de pouvoir disposer de salles de configurations très différentes,

DECIDE de modifier et compléter les délibérations du Conseil métropolitain en date du 15 juillet 2020 et du 13 décembre 2021 en prévoyant les nouveaux lieux de réunion suivants :

- Le NEC (Nouvel Espace Culturel) – 1 avenue du Long Prey – 57155 MARLY,
- Centre Pompidou-Metz – 1 parvis des Droits de l'Homme – 57000 METZ.

Metz, le 3 février 2026

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20260202-2026-02-DC2-DE

Numéro de l'acte : 2026-02-DC2
Date de décision : lundi 2 février 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Lieu de réunion de l'organe délibérant.
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 04/02/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260202-2026-02-DC2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Historique :

04/02/26 08:56	En cours de création	
04/02/26 08:57	En préparation	Catherine DELLES
04/02/26 11:02	Reçu	Catherine DELLES
04/02/26 11:03	En cours de transmission	
04/02/26 11:04	Transmis en Préfecture	
04/02/26 11:10	Accusé de réception reçu	